

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE SECONDAIRE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil d'établissement tenue le 19 octobre 2021 à 19 h 00 à la salle de conférence et via TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Huard, Mélanie	Parent, présidente et représentante C. P.
Lesage, Benoît	Parent, vice-président
Marcil, Alexandra	Parent
Parent, Nancy	Parent, trésorière et substitut au représentant C. P.
Arbour, Marie-Hélène	Enseignante
Lacroix, Sabrina	Enseignante
Petit, Isabelle	Enseignante
Verpaelst, Mylène	Enseignante
Crépeau, Claudia	Personnel de soutien
Robillard, Daniel	Personnel professionnel
Tremblay, Sarah	Membre de la communauté

ÉTAIENT ABSENTES

Delcambre, Janny	Parent
Tremblay, Isabelle	Parent

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Ménard, Anne-Marie	Directrice
--------------------	------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Huard accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19h02.

24CÉ2122-012

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alexandra Marcil et résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

24CÉ2122-013

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Marie-Hélène Arbour et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 15 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

24CÉ2122-014

4. SUIVIS

Présentation du rapport annuel du c.é. 2020-2021.

Il est proposé par Mylène Verpaelst et résolu :

QUE le rapport annuel 2020-2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

24CÉ2122-015

6. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2021-2022

Le document est présenté à l'assemblée.

Il est proposé par Benoît Lesage et résolu :

QUE les règles de régie interne soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

24CÉ2122-016

7. CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION

Le contenu du document est discuté en assemblée.

Il est proposé par Mylène Verpaelst et résolu :

QUE la liste des critères présentée soit adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES 2021-2022

La liste des activités parascolaire a été présentée aux membres du c.é. C'est ce document qui a été envoyé à tous les parents en début d'année pour les inscriptions.

9. SORTIES, ACTIVITÉS OU DÉRANGEMENTS À L'HORAIRE 2021-2022

Le tableau a été présenté et commenté par Mme Ménard.

24CÉ2122-017

Il est proposé par Mylène Verpaelst et résolu :

QUE les projets d'activités éducatives présentés soient acceptés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

Plusieurs activités pédagogiques sont présentées par les enseignants de notre école pour les élèves des différents niveaux.

24CÉ2122-018

Dans l'optique d'encadrer les coûts demandés pour des sorties éducatives offertes aux élèves de notre école : il est proposé par Alexandra Marcil et résolu :

QU'UN maximum de 50,00\$ puisse être demandé pour les sorties éducatives en cours d'année (autre que les coûts déjà inclus dans les programmes particuliers). Pour tout dépassement, une autorisation devra être obtenue du c.é.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

10. REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Une première réunion a eu lieu cette année. Elle a permis les présentations des membres et la tenue d'élections.

11. REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

La Barak sera présente deux midis par semaine à l'école. Leur première présence était aujourd'hui, 19 octobre 2021.

12. CORRESPONDANCE

- La formation obligatoire pour les nouveaux membres du c.é. doit être faite dans les plus courts délais. Le lien du Ministère sera envoyé directement aux membres. De nouvelles informations sont disponible : allons-y voir!
- Samedi le 6 novembre auront lieu des formations en ligne offertes par l'institut TA.

13. VARIA

- Un questionnement sur la pertinence d'avoir une zone scolaire de 30km/h maximum dans la rue devant l'école est soulevé. Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain c.é.

24CÉ2122-019

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mylène Verpaelst et résolu :

QUE la séance soit levée à 19h55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Direction

Présidence